

Public concerné : 12 places par formation

- Etre âgé de plus de 18 ans.
- Avoir obtenu la reconnaissance du statut de « Travailleur Handicapé » par la Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH) ;
- Avoir obtenu un accord d'orientation vers une formation qualifiante par la MDPH.

Objectif de la formation :

- Affiner la représentation du métier visé
- Acquérir un comportement en adéquation avec les exigences de la profession souhaitée
- Se réentraîner aux habitudes et méthodes d'apprentissage
- Acquérir le niveau de connaissances suffisant pour suivre la formation souhaitée et rechercher activement un emploi.

Modalités de l'accompagnement à la reconversion professionnelle :

- Une équipe de formateurs guide chaque stagiaire dans ses apprentissages. Les méthodes pédagogiques actives permettent une mise en situation sur des postes de travail ;
- Une équipe médico-psycho-sociale composée d'une infirmière, d'une neuropsychologue, d'une assistante sociale, d'une psychologue du travail permet la prise en compte des différentes difficultés liées à l'environnement social, psychologique et de santé.
- Une conseillère à l'insertion professionnelle permet à chaque stagiaire de faire le bilan de ses atouts et freins à l'insertion professionnelle et de se préparer aux entretiens de recherche de stage et d'emploi, ainsi qu'aux épreuves orales de l'examen.

Durées des formations préparatoires spécifiques, préalables à toutes formations qualifiantes :

Préparatoire spécifique à la formation modulaire qualifiante en comptabilité	400 heures
Préparatoire spécifique pour entrer en formations qualifiantes : <ul style="list-style-type: none"> • Electricien d'Installation et de Maintenance sur Systèmes Automatisés • Employé Commercial en Magasin • Vendeur Conseil en Magasin • Technicien d'Assistance en Informatique 	520 heures
Préparatoire spécifique pour entrer en formation qualifiante : <ul style="list-style-type: none"> • Technicien Métreur du Bâtiment • Technicien d'Etudes du Bâtiment en Dessin de Projet 	680 heures

Autres prestations :

- Service restauration (midi et soir) ; Hébergement en chambres individuelles.
- Les résidents disposent d'un foyer : salle de jeu – télévision – bibliothèque – salle de lecture – bar – terrain de pétanque.

Prise en charge / Conditions de rémunération :

- La totalité des frais est prise en charge par les organismes d'Assurance Maladie (hors participation aux frais de repas – tarif limité au Minimum Garanti soit 3,65 €/repas en 2020).
- Les stagiaires en reconversion professionnelle perçoivent une rémunération selon les dispositifs prévus par la Loi du 17/07/1978 (financement du Conseil Régional d'Aquitaine).

Lieu de formation : ESRP de Béterette – 1, avenue Nicolas Copernic – CS 70434 - 64004 PAU Cedex

Informations complémentaires :

- Possibilité de visite de l'établissement et des sections de formation tous les quinze jours sur rendez-vous. Contact : Jessica Bouncer Tél. : 05.59.06.10.33 – Fax. : 05 59 06 19 28

Site Internet : www.crp-beterette.com